

# RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



*ONZIÈME (XI ÈME) CONGRÈS DES NATIONS UNIES POUR  
LA PRÉVENTION DU CRIME ET LA JUSTICE*  
BANGKOK, 18-25 avril 2005

**DÉCLARATION DU PROFESSEUR DOROTHÉ C. SOSSA, LL.D.,  
GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE, DE LA  
LÉGISLATION ET DES DROITS DE L'HOMME DE LA RÉPUBLIQUE  
DU BÉNIN  
AU  
DEBAT DE HAUT NIVEAU**

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,  
Distingués délégués,**

Je voudrais, avant tout et une nouvelle fois, au nom de mon pays, de son Gouvernement, du Président Mathieu KÉRÉKOU et mon nom propre, remercier le Gouvernement royal et le peuple thaïlandais pour la parfaite organisation du présent congrès ainsi que pour la généreuse attention dont les membres de ma délégation et moi-même faisons l'objet depuis notre arrivée dans ce beau, dynamique et admirable pays.

Je voudrais ensuite dire toutes les félicitations de mon pays aux organes l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime ainsi qu'aux experts qui, avec eux, ont aidé à préparer avec une si remarquable efficacité les présentes assises.

**Monsieur le Président,**

Je dois à présent déclarer et souligner que la République du Bénin s'associe sans réserve à la position commune prise par le Groupe des Etats africains et présentée ici même, devant votre auguste assemblée, par Monsieur le Ministre de la Justice de la République Fédérale du Nigeria.

Comme l'a si bien relevé la Deuxième Conférence Ministérielle de l'Union Africaine sur la lutte contre la drogue, tenue en décembre 2004 en République de Maurice,  
*« le crime constitue une menace pour la qualité de vie, la sécurité des personnes et des biens, la démocratie, la bonne gouvernance, l'Etat de droit et le libre exercice des droits de l'homme ».*

Aucun Etat épris de paix et soucieux de progrès pour ses citoyens ne saurait donc s'accommoder d'une criminalité triomphante, rampante ou galopante.

Conscient de ses responsabilités, l'Etat béninois se devait donc de faire sa part pour le succès du combat contre le crime sous toutes ses formes, combat dont la portée et les enjeux empruntent, désormais et dangereusement, leur mesure à l'échelle de universelle.

La République du Bénin a ainsi activement contribué à la conception de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à celle des protocoles y afférents. Les instruments de ratification de ces conventions seront bientôt déposés par mon pays qui est gravement confronté au problème du trafic d'enfants et de vols crapuleux dans une région du monde où, la proximité de nombreuses frontières internationales appelle, comme prix de la paix sociale, une conjonction réelle et forte des efforts des organes de sécurité des Etats voisins.

La République du Bénin est aussi d'avis, s'agissant du terrorisme, que la Communauté internationale doit se montrer inflexible à le combattre sous toutes ses formes. Cette infraction représente, plus que d'autres encore déjà assez graves, une menace pour la cohésion des communautés humaines. Le terrorisme viole les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et s'inscrit à contre courant des aspirations légitimes des peuples à bâtir un monde de paix, de solidarité et de progrès. Le terrorisme viole les principes fondamentaux des droits de la personne humaine et constitue un risque d'anéantissement pour la démocratie et, spécialement, pour les démocraties naissantes ou fragiles. Là aussi, mon pays met tout en oeuvre pour tenir avec efficacité et diligence ses engagements internationaux.

En ce qui concerne la Convention des Nations Unies contre la corruption, mon pays, qui avait régulièrement honoré les rendez-vous de Vienne qui ont conduit à sa rédaction et qui s'est très tôt donné les moyens de contrer le fléau visé, compte parmi les premiers à en avoir assuré la ratification.

\*\*\*\*\*

L'internalisation de l'ensemble de ces instruments internationaux cardinaux est pratiquement achevée à l'heure même où j'ai l'honneur et le privilège de m'adresser à votre auguste assemblée.

Leur mise en vigueur a, très concrètement, constitué pour la République du Bénin, l'occasion idéale pour réformer complètement son Code pénal ainsi que son Code de procédure pénale dont les nouveaux projets sont actuellement sur le Bureau de l'Assemblée Nationale.

D'un autre côté, mon pays a, par une loi récente en date du 27 août 2002, redessiné sa carte judiciaire, dans le sens d'un plus grand rapprochement de la Justice du justiciable, en augmentant substantiellement le nombre des tribunaux de première instance de même que celui des Cours d'appel. Les juridictions nouvellement créées sont en voie d'installation progressive. De même, nous avons engagé une politique de renforcement du personnel judiciaire, tant en effectif qu'en compétence, grâce à des recrutements biennaux et à une formation professionnelle soutenue et adéquate.

En tout état de cause, la Justice pénale béninoise, en évolution qualitative, s'emploie constamment à traquer, dans la stricte observance des garanties de la défense ainsi que dans celle des droits des personnes détenues, les menées criminelles simples ou organisées. La République du Bénin n'entend pas, en effet, servir de havre aux tenants de l'illégalité locale ou universelle.

Au plan régional, mon pays entretient une coopération policière et une entraide judiciaire très actives avec ses voisins tant au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) que sur une base bilatérale. L'entraide judiciaire implique ici, notamment, la facilitation de l'exécution des mandats judiciaires, des commissions rogatoires internationales et de la procédure d'extradition chaque fois que de besoin. La coopération policière est également très visible : par exemple, le Bénin et le Nigeria entretiennent, depuis quelques mois maintenant, une patrouille mixte pour assurer la sécurité des personnes et des biens sur les points sensibles de leur commune frontière longue de près de mille kilomètres.

**Monsieur le Président, distingués délégués,**

Je voudrais, pour terminer mon adresse, en appeler, au nom de mon pays, à des actions convergentes, véritablement concrètes et universelles pour affronter avec efficacité le crime dont l'hideux visage n'a plus, comme nous venons de passer la semaine à devoir le rappeler, ni préférence des victimes, ni frontière. Permettez-moi de nous demander d'avoir à ne pas nous satisfaire d'une bonne déclaration en laissant peut-être ainsi venir ce que personne d'entre nous ne saurait ni ne pourrait souhaiter, je veux dire un autre désastre insensé résultant du fait de personnes outrancièrement mal intentionnées. La République du Bénin voudrait attendre que cette rencontre de Bangkok, qui précède suivant nos vœux celle de Ouagadougou au Burkina Faso, porte les Nations réellement Unies à travailler dans l'harmonie, la solidarité agissante et avec une ferme détermination pour rendre notre monde plus sûr, plus vivable en ses quatre coins.

Je vous remercie.